

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément à un usage récent, je dépose, dans les deux langues officielles, copies du décret du conseil C.P. 1982-3255 désignant les ministres suppléants, de même que la liste des membres des comités du cabinet.

Conformément aussi à la pratique récente, je demande que ces documents soient annexés au hansard d'aujourd'hui.

Mme le Président: Consent-on à ce que ces documents soient annexés au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Les documents précités figurent à l'Appendice «A».]

* * *

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1981-1982

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, aux termes de l'article 41 du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1981-1982 du Conseil consultatif de la situation de la femme.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, nous avons eu des consultations au niveau des représentants des partis responsables des travaux de la Chambre et il semble que, si vous êtes patiente et n'appliquez pas rigoureusement les dispositions du paragraphe (3) de l'article 15, personne ne s'en plaindra. Il semble que le ministre des Finances dans sa déclaration parlera environ 45 minutes, peut-être même une heure, et nous n'aurons certainement pas d'objection de ce côté-ci à ce que les députés jouissent au moins du même temps pour répliquer et poser des questions s'ils le jugent à propos. Cependant, il y a aussi un accord, nous ne voudrions certainement pas que cette pratique soit considérée comme un précédent. Il y a accord, madame le Président, pour qu'avant la déclaration de l'honorable ministre des Finances ce dernier soit autorisé à présenter, aujourd'hui, en première lecture, le projet de loi intitulé: *Loi n° 2 attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire*, ce qui permettra à la Chambre d'en débattre en deuxième lecture demain. Et puisque cela m'a été demandé par le porte-parole du parti progressiste conservateur en matière de travaux de la Chambre, je désire préciser immédiatement que nous avons l'intention demain de débattre en deuxième lecture ce projet de loi qui sera présenté dans quelques instants par le ministre des Finances; vendredi sera le deuxième jour et mardi le troisième jour de ce grand débat sur l'économie. Quant à lundi, ce sera une

L'économie

journee de l'opposition, et je tâcherai d'être plus précis demain quant aux travaux pour le reste de la semaine prochaine.

[Traduction]

M. Nielsen: Oui, madame le Président. Cela correspond en effet à l'accord qui a été conclu à propos du bill d'emprunt qui sera mis en délibération jeudi et qui sera débattu jeudi, vendredi, et le mardi suivant. En ce qui concerne la déclaration d'aujourd'hui, l'arrangement nous convient pour autant que l'opposition dispose d'un temps comparable à celui du ministre, proportionnellement au nombre de sièges que détiennent l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique.

M. Deans: Madame le Président, je me demande si le leader parlementaire du parti conservateur pourrait expliquer ce qu'il entend par là.

M. Nielsen: Il n'y a pas de problème, madame le Président; cela veut dire que les usages de la Chambre, seront respectés, car ils sont justes.

M. Deans: Madame le Président, c'est évidemment l'accord que nous avons conclu; il est entendu que les usages seront suivis.

Madame le Président: La Chambre consent alors à l'unanimité à ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) ait la permission de présenter un projet de loi.

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI N° 2 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-128, intitulé «Loi n° 2 attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, mon propos, cet après-midi, est triple. En premier lieu, je désire faire le point sur le rendement de l'économie canadienne cette année et ses perspectives pour 1983. En second lieu, je veux informer le Parlement et la population du Canada des principes fondamentaux qui inspireront mon action au ministère des Finances. En troisième lieu, j'exposerai quelques mesures nouvelles que le gouvernement se propose de prendre immédiatement afin d'atténuer encore les difficultés causées aux Canadiens par la récession, d'accélérer la reprise économique et de permettre au Canada d'exploiter pleinement les possibilités de développement que présentera l'économie mondiale lorsqu'elle se redressera.